27 août 09

Sainte-Marie-Madeleine

La manne pour les **avocats**?

Marie-Pier **Gagnon Nadeau**

Décidément, le maire Simon Lacombe aura maille à partir avec ses conseillers d'ici les prochaines élections. Ceux-ci comptent bien surveiller de près la gestion et les prises de décisions du maire, notamment en ce qui concerne les services juridiques.

C'est que selon eux, les frais engagés auprès d'avocats sont exagérés à Sainte-Marie-Madeleine.

« Dans les sept derniers mois de 2008, qui correspondent aux premiers mois d'administration de l'ex-directrice générale Carole Simpson, près de 22 000 $ ont été accordés pour les services d'un avocat et on ne connaît toujours pas les chiffres pour les mois de janvier à juin 2009, s'insurge le maire suppléant Pierre Dubuc. C'est simple : avec Mme Simpson, tous les dossiers se ramassaient devant l'aviseur légal sans aucune justification aux élus. »

Une résolution a d'ailleurs été votée à l'unanimité le 1er juin à l'effet que le conseil municipal devait dorénavant approuver à l'avance tout mandat octroyé à un avocat, sauf dans les cas urgents.

« Le but de cette résolution était de contrôler et de diminuer les dépenses excessives en frais d'avocats que nous avions connues depuis l'arrivée en poste de l'ex-directrice générale », a expliqué M. Dubuc.

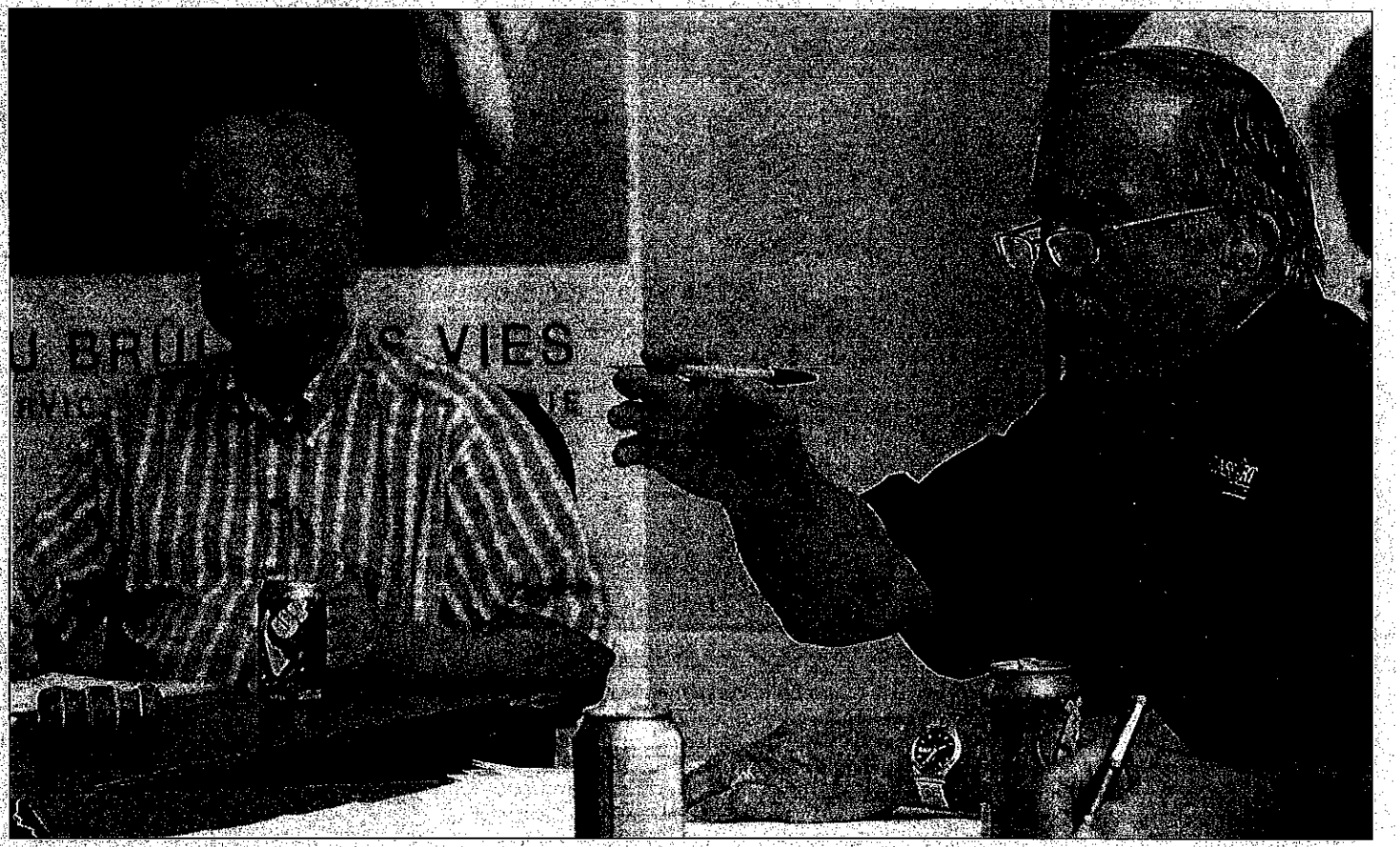

Photo Robert Gosselin, Le Courrier (c)

Le maire suppléant Pierre Dubuc a servi une mise en garde au maire Simon Lacombe concernant le recours aux avocats.

Or, le vendredi 7 août, des conseillers ont été informés que le maire Lacombe avait contacté un avocat pour obtenir conseil dans un dossier précis sans obtenir l'aval de ses collègues. Selon les conseillers, cette façon de faire est contraire aux articles du Code municipal du Québec.

« Prenez bonne note, monsieur le maire, que les membres du conseil n'autoriseront plus à l'avenir ces frais d'avocat sans résolution du conseil et que vous devrez alors en assumer les coûts personnellement », a avisé M. Dubuc lors de la séance extraordinaire du 20 août. ◀